MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (À remplir & signer par le titulaire du compte)

☐ Mme ☐ M. Nom (1) :

Prénom (1) : Né(e) le (1) :

N° (1) : Adresse (1) :

Code postal (1) : Ville (1) :

Téléphone fixe : Portable (1) :

BIC (1) : Paiement : Récurrent, le 8 de chaque mois

IBAN (1) :

(1) Champ obligatoire

En signant ce mandat, vous autorisez Transdev Touraine Mobilités à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Transdev Touraine Mobilités. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Identifiant du créancier : FR19ZZZ88DD46

Date & signature

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ABONNEMENT ANNUEL

1. Conditions d'Utilisation

Conformément au règlement du transport scolaire régional, les conditions d'utilisation des abonnés sur lignes scolaires sont les mêmes que les usagers non ayants droit non scolaires à savoir :

- *Les demandes d'inscription ne pourront être traitées qu'au moment ou l'ensemble des effectifs seront connus et affectés à un service, le cas échéant à une période post rentrée. Elles seront priorisées selon la date d'arrivée ;*
- *La demande d'inscription devra être faite en amont et l'utilisation ne pourra être effective qu'après validation de la demande ;*
- *L'abonnement vaut pour l'offre actuelle à savoir sous réserve d'un point d'arrêt et d'un circuit existant et sans circulation pendant les vacances scolaires ;*
- *L'accessibilité PMR sur les lignes scolaires n'est pas garantie.*

2. Paiement

L'abonnement est souscrit auprès des délégataires missionnés par la Région (Transdev Touraine Mobilités). Le payeur peut être différent de l'abonné titulaire. Il doit obligatoirement être majeur. Le paiement a lieu au moment de l'achat de l'abonnement. Pour les abonnements annuels, les mensualités sont prélevées à partir du 8 de chaque mois. En cas de rejet de prélèvement ou de chèque, l'abonnement est immédiatement suspendu. Des frais bancaires seront ajoutés à la somme due. La régularisation doit être effectuée directement auprès des délégataires mandatés avant la fin du mois concerné.

3. En cas de perte, vol, dysfonctionnement de la carte

En cas de perte, vol ou dysfonctionnement de la carte sans contact Rémi, contactez le 0.806.70.33.33

4. Résiliation du contrat à l'initiative du payeur

Suspension et résiliation possible pour les abonnements annuels, au plus tard le 24 du mois pour effectivité au début du mois suivant. La demande devra être effectuée directement auprès de votre. agence Rémi.

5. Résiliation à l'initiative de Rémi

En cas de deux impayés successifs. Rémi se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande d'abonnement à un payeur ou un abonné dont le contrat a déjà été résilié pour fraude établie ou défaut de paiement.

6. Le remboursement

Le remboursement est calculé au prorata des sommes versées.

7. Responsabilités du payeur et de l'abonné

Les conditions générales s'imposent à la fois au payeur et à l'abonné.

Retrouvez le règlement complet sur www.remi-centrevaldeloire.fr

PROTECTION & UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

En sa qualité de Responsable de Traitement, la Région Centre-Val de Loire collecte et traite vos données personnelles dans le respect de la règlementation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Les informations collectées dans ce formulaire sont destinées d'une part à l'inscription, au suivi et à l'amélioration de la qualité des services en matière de transport scolaire et d'autre part à la gestion de la billettique dans le cadre de l'accès au transport scolaire. De la responsabilité propre aux délégataires routiers ce formulaire permet par ailleurs la gestion du paiement de l'abonnement et, après consentement, l'envoi d'informations commerciales sur le réseau REMI.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Région Centre-Val de Loire.

Les destinataires des données, dans la stricte limite de ce qui est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, sont :

Pour les délégataires routiers : la Direction Financière, la Direction Informatique, la Direction Marketing ;

Pour la Région Centre Val de Loire : la Direction Générale des Mobilités Durables, les prestataires billettiques, l'éditeur du logiciel de gestion du transport scolaire.

Les données recueillies sont conservées pendant 3 ans à compter de la collecte des données.

Conformément à la Règlementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles ainsi que de celui d'en demander l'effacement (droit à l'oubli). Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable, sous réserve des motifs légitimes impérieux dont pourrait justifier la Région Centre-Val de Loire pour conserver vos données.

Ces droits peuvent être exercés directement en justifiant de votre identité auprès du DPO de La Région Centre-Val de Loire : contact.rgpd@centrevaldeloire.fr Vous disposez par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, de toute réclamation se rapportant à la manière dont La Région Centre-Val de Loire collecte et traite vos données.

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Rémi
RÉSEAU DE MOBILITÉ INTERURBAINE DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE